

chose sur l'abolition des monastères en Angleterre.

Avant la déclaration de la suprématie du Roi d'Angleterre, Cromwell, l'un des ministres les plus fougueux de Henri VIII, avait promis que cette déclaration mettrait à la disposition du Roi toutes les possessions des établissements monastiques, ce fatal événement avait aussi été prévu par l'évêque de Paris, qui avait prédit que, si le cardinal d'York perdait la faveur du Roi, la spoliation du clergé suivrait sa disgrâce, sa prédiction ne tarda pas à s'accomplir.

Encouragé par l'exemple récent de l'Allemagne, et par le succès de ses conseils auprès du monarque, dont il connaissait fort bien les penchants, Cromwell prit sur lui de proposer l'abolition des monastères. Son projet fut approuvé par le Roi, également avide de richesses et de pouvoir, par les Lords qui se promettaient une part considérable dans ses dépouilles, et par Cranmer, l'un des plus chauds partisans de la nouvelle doctrine, qui voulait, en les dépouillant, assouvir sa haine contre les défenseurs de l'ancienne foi, et donner un nouvel élan à son parti naissant. La conduite de l'opération fut confiée à Cromwell, qui entreprit de jeter sur l'injustice de ses procédés le voile de la piété. Le chef de l'église, Henri, ordonna donc la visite de tous les monastères. On choisit pour cet effet les commissaires parmi les clients de Cromwell, et on les envoya deux à deux dans les districts. Les instructions qu'on leur donna, et qu'on eut soin de rendre publiques, ne respiraient que la piété et la religion, et étaient modelées sur celles des légats et des évêques, de sorte que l'objet de Henri ne parut aux yeux des hommes qui ne jugent que par les apparences, qu'un acte de religion, inspiré par le désir de réformer les monastères. Mais outre ces instructions publiques, on donna aux commissaires des ordres secrets: ils devaient visiter d'abord les petits couvents, (on appelait ainsi ceux dont les revenus annuels n'excédaient pas 200 livres sterling.) solliciter les directeurs à livrer leurs possessions au Roi, et s'ils rencontraient de la résistance, ils devaient prendre des informations sur chaque communauté, afin de rendre s'il était possible, leur suppression moins injuste. Malgré tous ces stratagèmes, les visiteurs eurent très peu de succès; et quoique pendant tout un hiver on ne put obtenir que la résignation de cinq maisons, cependant on ne se découragea pas. On réunit toutes les informations que l'on avait prises, et on en fit un rapport général que l'on présenta au Parlement. Comme il y avait un grand nom-

bre de directeurs des grands monastères qui siégeaient dans la chambre des Lords, et qu'ils auraient été en état de se défendre, si on eût porté des accusations contre eux, on leur donna de grands éloges sur leur régularité, tandis que, profitant de l'absence des abbés des petits monastères, on les représenta comme livrés à la paresse et à l'immoralité. Outre ces injustes accusations, quelques-uns employèrent toute leur éloquence à montrer qu'il était de la plus grande imprudence de laisser subsister ces communautés, où l'on prétendait que régnaient le crime.

En conséquence, le 4 Mars 1536, on présenta un bill, et on pressa son adoption dans les deux chambres; il passa, non sans de grandes oppositions, dans la chambre des Communes surtout, où il semblait être rejeté, lorsque le Roi fit dire par un envoyé qu'il prétendait que le bill passât, on prendrait quelques-unes de leurs têtes. "Ce bill donnait au Roi et à ses héritiers tous les monastères dont le revenu net n'excédaient pas 200 livres par année, ainsi que toutes les propriétés réelles et personnelles qui en dépendaient; dissolvait environ 380 communautés, et ajoutait 31,000 livres au revenu annuel de la couronne, outre la saisie actuelle de 100,000 livres en argent, vaisselle et joyaux." Le bill passé, on nomma des commissaires pour le mettre à exécution. Comme ce statut laissait à la disposition du Roi le pouvoir de rétablir les monastères de nouveau, plus de cent communautés obtinrent un repit à leur destruction par la protection, de Cromwell et des autres visiteurs, protection qu'ils achetèrent par d'énormes sommes d'argent. Quant aux monastères supprimés, les directeurs reçurent une pension à vie; ceux des moines qui n'avaient pas atteint vingt-quatre ans, furent relevés de leurs vœux; parmi les plus âgés, les uns se retirèrent dans des monastères plus grands, les autres s'attachèrent à Cranmer ou à Cromwell, qui dispensèrent de leur sort. Mais le sort des religieuses fut le plus malheureux; on ne leur donna qu'une seule robe, et on les jeta sans autre secours dans les hazards du monde, où elles ne durent subsister que par la commisération publique.

Z. V.

[A continuer.]

DETTES DES ETATS-UNIS, EN 1846.
Sur tous les États qui composent l'Union, 4 n'ont point de dettes, le New-Hampshire, le Connecticut, le Delaware, et la Caroline du Nord. La Pensylvanie est celui qui doit le plus: 40,739,577 \$. Celui qui doit le moins est le New-Jersey: 55,596 \$. Les dettes de tous les

États ensemble se montent à \$ 224,023,827; ce qui, ajouté à la dette de l'État fédéral \$ 24,256,495 fait un total de \$ 248,280,322.

Ephémérides.

- 19 Janvier.— Chambre des Communes, 1265. La Convention annule l'appel de Louis XVI au peuple, 1793. D'Urville le découvre le continent austral, 1840.
- 20.— L'Angleterre reconnoît l'indépendance des États-Unis, 1783.
- 21.— Expédition, à Rome, des bulles de Mgr. Briand, 7e. évêque de Québec et le premier sous la domination anglaise, 1766. Sacre de Mgr. Lartigue, comme évêque de Tennesse, à Montréal, 1821. Louis XVI décapité, 1793.
- 22.— Défaite et capture du général Winchester, près du Détroit, 1813. Mort de Guillaume Pitt, 1806.
- 23.— Incendie du château St. Louis [bâti en 1624] 1834. Occupation de Naples par les Français, 1799. Pie VII part de Fontainebleau, 1814. Ouverture de l'église française, à Paris, 1831.
- 24.— Mgr. de Laval se démet de l'évêché de Québec, à Paris, 1688. Prise de la Guadeloupe, 1759.
- 25.— Sacre de Mgr. de St. Valier, 2d. évêque de Québec, à Paris, 1688. Sacre de Mgr. Plessis, comme évêque de Canathe et coadjuteur de Québec, 1801. Prétendu courtois de Fontainebleau entre Pie VII et Napoléon, 1813.

EPIGRAMME.

Que de coquins dans votre ville,
Monsieur Harpin, sans vous compter!
—Morbleu, cessez de plaisanter;
Un railleur m'échauffe la bile.
—Hé bien! soit; je change de style;
Dérisez ce front mécontent;
Que de coquins dans votre ville,
Monsieur Harpin, en vous comptant!

Le mot de la dernière charape est *sougueux*.

A NOS ABONNÉS.

Nous croyons devoir rappeler à nos abonnés que nous sommes rendus au second semestre, et que nous en attendons le paiement avec d'autant plus d'impatience que notre coffre-fort est plus pauvre.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M.M. Thomas Hamel et Adolphe Légaré.

Le rédacteur est Dominique Racine.